

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 1340

présenté par

M. Dussopt

à l'amendement n° 1264 de Mme Appéré

APRÈS L'ARTICLE 45 SEXIES

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« communautés de communes de »

les mots :

« établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant leur siège dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision et d'amélioration rédactionnelle du dispositif de l'amendement n° 1264.